

Valeurs et principes républicains : mise en place du dispositif "Marraines et parrains sportifs de la Mairie de Toulouse"

Sports et bases de loisirs
21-0270

Mesdames, Messieurs,

En mars 2018, le conseil municipal a approuvé la Charte des principes et valeurs républicains et a généralisé sa signature à l'ensemble des acteurs associatifs financés par la Mairie de Toulouse sur le territoire toulousain.

L'intérêt est de proposer aux associations un engagement portant sur les principes et valeurs républicains, en suscitant une pédagogie active pour rappeler de façon positive, la force de ces valeurs et principes.

Afin de défendre ces valeurs auprès du grand public, des scolaires et des sportifs, d'échanger sur cette charte avec les associations sportives, de les accompagner et les encourager à mener des actions de sensibilisation auprès de leurs adhérents et licenciés, la Mairie a choisi de s'entourer de personnalités locales du monde sportif.

Les associations Sport Incub et le Collectif des Sportives travaillent continuellement sur des valeurs et principes développés dans cette charte (notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité et la lutte contre toutes les formes de discriminations) en collaboration avec des sportives et sportifs de haut niveau.

La Mairie de Toulouse a donc décidé de conclure un partenariat avec ces deux associations pour que 2 sportives et 2 sportifs participent durant un an à des actions de sensibilisation et de pédagogie, à l'occasion de manifestations organisées chaque année à Toulouse (comme la Journée du sport féminin, Handisport en fête, Toulouse Plages, Sentez-vous sport...), dans le cadre d'opérations labellisées « Terre de Jeux », lors de rencontres avec des publics scolaires, ou encore à l'occasion d'échanges avec des clubs sportifs.

En concertation avec ces associations, il a été décidé de proposer aux sportifs suivants, pratiquant leur activité dans des disciplines olympiques ou paralympiques, de devenir les marraines et parrains pour cette année :

- Mohamed Mimoune, champion du monde de boxe anglaise ;
- Jonathan Hivernat, capitaine de l'équipe de France de rugby fauteuil, joueur du Stade Toulousain Rugby Handisport, sélectionné pour participer aux Jeux Paralympiques de Tokyo ;
- Assia Touati, nageuse des Dauphins du TOEC médaillée d'or du relais féminin 4x100 mètres nage libre aux Championnats d'Europe de natation 2018 ;
- Maïlys Piazzalunga, membre de l'équipe de France d'escalade, vice-championne de France de combiné.

Un programme sera travaillé en étroite collaboration avec les 2 associations et les 4 marraines-parrains pour s'assurer de leurs interventions et prises de parole régulières tout au long de l'année.

Pour préparer ces opérations, travailler sur les éléments de sensibilisation à apporter aux différents publics et s'assurer la présence des sportifs à de nombreuses reprises durant l'année, il est décidé d'octroyer une subvention de 10 000€ à chacune des deux associations.

En conséquence et si tel est votre avis, je vous invite Mesdames, Messieurs, à adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve la création et les termes du dispositif « Marraines et parrains sportifs de la Mairie de Toulouse ».

Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage à verser à l'association Sport Incub la somme de 10.000 € et à l'association le Collectif des Sportives la somme de 10.000 €, au titre des actions de sensibilisation et de représentation qui seront réalisées par les marraines et parrains, durant un an à compter du 1er septembre 2021.

Article 3 : Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout acte ou document en rapport avec l'objet de la présente délibération.

Article 4 : La somme de 20.000 € nécessaire au financement du dispositif « Marraines et parrains de la Mairie de Toulouse est imputée sur l'exercice 2021 au chapitre 65.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse Municipale à effectuer les opérations découlant de la présente délibération.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée**

Laurence ARRIBAGE